



Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire de l'année 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le mercredi 16 décembre 2020, à 18h30, en ligne sur la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Mmes	Véronique Chabot	Trésorière (2021)
	Lise Côté Comeau	Administratrice (2022)
	Frédérique Lavoie	Présidente (2021)
MM.	Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
	Louis-H. Campagna	Administrateur (2021)
	Patrick Charette	Administrateur (2021)
	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)

AUTRES PRÉSENCES

Mme	Pascale Laliberté	Secrétaire de rédaction
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques

ABSENCE

M.	Charles Zinser	Administrateur (2022)
----	----------------	-----------------------

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 14 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

20-07-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 35
20-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 36
20-07-03	Présences des administrateurs, conseiller et soutien	18 h 37
20-07-04	Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2020	18 h 38
20-07-05	Fonctionnement interne du conseil de quartier	18 h 39
20-07-06	Trésorerie	18 h 40
20-07-07	Présentation invitée : Ville de Québec - déminéralisation	18 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• Présentation et interactions avec le public (total 30 minutes)	
20-07-08	Présentation invitée : Autorisation personnelle - Projet L.U.N.E.	19 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Présentation et interactions avec le public (total 30 minutes)	
20-07-09	Mention des correspondances et représentations passées	19 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt verbal du mémoire Politique participation publique• Dépôt du projet en sécurité routière• Suivi de la résolution du CQSR sur le projet de Loi 67• Comité vigilance gestion des Matières résiduelles (CVGMR)• Consultation (ville) Boulevard urbain Laurentienne• Suivi SCS (Service consommation supervisée, anciennement SIS)	
20-07-10	Période d'interaction avec le conseiller municipal	20 h 10
	<ul style="list-style-type: none">• Transmission d'informations aux citoyens• Période de questions et commentaires du public au conseiller	
20-07-11	Enjeu ponctuel : projet Laurentia	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• Discussion entre le conseiller municipal, les administrateurs, le public	
20-07-12	Comités de travail et interactions avec le public	21 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Enjeux itinérance dans le quartier	
20-07-13	Période de questions et commentaires du public - autres sujets	21 h 20
20-07-14	Varia	21 h 25
20-07-15	Levée de l'assemblée*	21 h 30

**Les heures indiquées varient*

20-07-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 18h35. La présidente mentionne que la rencontre est enregistrée.

20-07-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA20-07-69

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la septième assemblée ordinaire du 16 décembre 2020 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

20-07-3 Présences des administrateurs, conseillers et soutien

20-07-4 Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2020

RÉSOLUTION CA20-07-70

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée d'urgence du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch qui a eu lieu le 30 novembre 2020.

Adopté.

20-07-5 Fonctionnement interne du CQSR

Louis-H. Campagna dépose séance tenante le mandat qu'il détient de la place d'affaire qui l'a désigné comme représentant, soit l'Épicerie le Haricot Magique, Coopérative de solidarité. Le conseiller en consultation publique accuse réception de l'extrait de procès-verbal pertinent.

20-07-6 Trésorerie

- Changement de signataire des effets bancaires

RÉSOLUTION CA20-07-71

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de retirer Michèle Dumas-Paradis et de la remplacer par Frédérique Lavoie au titre de signataires des effets bancaires du Conseil de Quartier Saint-Roch.

Adopté.

- Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA20-07-72

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Pascale Laliberté un montant de 90 dollars pour la rédaction du procès-verbal du 30 novembre 2020.

Adopté.

RÉSOLUTION CA20-07-73

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Pascale Laliberté un montant de 90 dollars pour la rédaction des procès-verbaux du 16 décembre 2020, sur livrable de ces documents au C.A.

Adopté.

20-07-7 Présentation invitée : Ville de Québec - déminéralisation

Le service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec présente au CQSR le projet 'LAB des rues conviviales – Verdissement et déminéralisation des quartiers centraux' (LAB) qui vise les cinq quartiers centraux de la ville, soit Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur, Vanier et Limoilou et qui a pour but d'expérimenter des pratiques innovantes de déminéralisation afin d'intégrer des aménagements verts et durables pour contrer les changements climatiques et rendre les milieux urbains plus résilients. Les présentateurs invités sont madame Cynthia Legault ainsi que messieurs Charles Gosselin-Giguère et Ghislain Breton.

Le projet s'articule en quatre volets. En premier lieu, le LAB souhaite développer des infrastructures. Dix projets pilotes innovants seront mis sur pied. Dans un deuxième temps, ces dits projets seront sélectionnés via la participation citoyenne. Par la suite, le LAB a pour but de mesurer les bénéfices de telles initiatives de déminéralisation dans les communautés. Finalement, la documentation sur les projets pilotes (coûts, rapports, résultats) sera un outil d'aide à la décision pour le futur.

Les projets sélectionnés peuvent prendre diverses formes parmi celles-ci (mais non exclusivement) : rues conviviales, accidents automobilistes-piétons, densité d'activité humaine; stratégie de verdissement de la Vision de l'arbre.

Les résidents sont appelés à identifier les rues ou les tronçons de rues à verdir via la plateforme d'interaction citoyenne disponible sur le site web : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/verdissement>. Ils ont déjà reçu beaucoup de suggestions, pour des terrains publiques et privés.

Suite à la présentation, une période de question a lieu :

- Une citoyenne demande pourquoi la Ville coupe des arbres matures et replante des arbres menus?

Réponse de la Ville : l'abattage des arbres est propre à chaque projet, il est donc difficile d'offrir une réponse précise. Néanmoins, la Ville doit entre autres choisir des arbres selon ce qu'il y a de disponible sur le marché. De plus, il y a un gabarit optimal de

plantation pour assurer la reprise de la croissance de l'arbre. En général, les arbres plus petits se rétablissent plus rapidement et croissent mieux suite à une plantation. Par ailleurs, la Ville a une volonté d'assurer la biodiversité en sélectionnant la prairie urbaine pour les espaces verts. Il est également précisé que le gazon est pour sa part un choix neutre et qu'il a une grande qualité de rétention de l'eau.

- Un citoyen demande quelle est la portée du projet : est-ce seulement les rues et les trottoirs ou est-ce que cela peut impliquer les propriétaires privés?

Réponse de la Ville : La stratégie présentée lors de la réunion est pour les projets déminéralisation dans les aires publiques, toutefois la plateforme est ouverte à toutes les propositions. En effet, puisque la donnée est ouverte, les propositions sont gardées pour références ultérieures. Il y a une équipe qui travaille présentement sur les initiatives privées.

- Une citoyenne demande quels sont les critères de sélection d'un projet ?

Réponse de la Ville : il n'y a pas de grille de critères établie, mais la sélection de projets mettra l'accent sur des projets qui sont sur la rue, où des accidents-piétons ont été répertoriés et où les rues n'ont pas été renouvelées dans les cinq dernières années.

- Un citoyen demande si le compagnonnage est une considération lors du choix des arbres individuels à planter -- plus d'un arbre de la même variété -- puisque une telle pratique serait favorable à la survie et l'épanouissement des arbres plantés ?

Réponse de la Ville : le compagnonnage est une pratique connue.

20-07-8 Présentation invitée : Autorisation personnelle – Projet L.U.N.E.

Madame Lydia Toupin, urbaniste à la Ville de Québec, et Madame Chantal Simoneau, directrice générale du refuge L.U.N.E., présentent le projet de modification R.C.A.1V.Q. 420.

Il s'agit d'une autorisation personnelle pour permettre au Projet L.U.N.E., un refuge pour les femmes, d'emménager au 319, rue du Prince-Édouard, car les locaux situés au 65, rue Notre-Dame-des-Anges ne répondent plus aux besoins de l'organisme. Le Projet L.U.N.E a besoin de locaux plus spacieux pour répondre aux mesures sanitaires de la Santé publique, mais aussi pour mieux accommoder les besoins des utilisatrices de l'organisme.

Ainsi : " La mission de cette organisation à but non lucratif est d'intervenir, de soutenir et d'accueillir les femmes, les personnes trans et queer, les travailleuses du sexe et les victimes d'exploitation sexuelle par le biais de l'action communautaire. L'approche d'intervention par les pairs, qui se fait en respect avec une philosophie d'autonomisation, contribue à améliorer la qualité de vie de la clientèle visée.

Comme l'usage P6 établissement de santé avec hébergement n'est pas prévu dans la zone 12017Hb, la Charte peut accorder une autorisation personnelle qui concernerait uniquement le lot 1 478 697. Ce type d'autorisation n'est pas transférable.

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou souhaite donc consulter le CQSR sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Projet L.U.N.E*

pour l'utilisation du lot numéro 1 478 697 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 420.”
(source : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/projet-l-u-n-e-rca1vq420>)

Les citoyens ont jusqu'au 23 décembre pour se prononcer sur la demande de changement au règlement à l'adresse web ci-dessus.

Le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance est très favorable à la demande de l'organisme Projet L.U.N.E.

Suite à la présentation, une période de question a lieu :

- Un citoyen demande où se situe l'organisme par rapport aux activités entourant la prostitution. A-t-il plus une approche de type abolitionnisme, ou bien, de réduction des méfaits ?

Réponse de l'organisme Projet L.U.N.E. : l'organisme s'engage plus du côté de la réduction des méfaits, mais il vise principalement à accompagner les femmes telles qu'elles sont peu importe leurs besoins tout en les accompagnant vers la sortie lorsque désiré.

- Une citoyenne demande s'il y a des oppositions à la demande de rezonage?

Réponse de l'organisme Projet L.U.N.E. et de la Ville de Québec: Il n'y a pas eu d'opposition formelle, mais des commentaires sur le processus personnel et non référendaire comme les autres demandes habituelles ont été émis. Des inquiétudes ont également été partagées par rapport au bruit engendré par les activités du centre, spécialement dans la cour arrière qui est partagée avec d'autres édifices et où le bruit résonne beaucoup.

À ce sujet, le CQSR a reçu une correspondance de la part d'une citoyenne faisant part des mêmes inquiétudes le 11 décembre 2020. La citoyenne demande dans le courriel quels sont les recours disponibles si les gens côtoyant l'organisme sont en crise en plein milieu de la rue.

Madame Simoneau a répondu qu'elle était en contact avec la résidente. Un rendez-vous est prévu dans les jours à suivre afin de la rassurer et trouver des solutions pour garantir la bonne cohabitation dans le voisinage.

À cet égard, un administrateur du CQSR suggère d'évaluer la possibilité de verdir l'espace de stationnement pour insonoriser le lieu.

- Une citoyenne demande si le déménagement est nécessaire seulement à cause des nouvelles mesures sanitaires du Gouvernement du Québec demandant le 2 mètres entre les individus, ou bien, est-ce que le besoin était présent auparavant ?

Réponse de l'organisme Projet L.U.N.E. : les mesures sanitaires ont accentué le besoin déjà très présent d'agrandir les locaux, spécialement en hiver. Ainsi, le déménagement permettra d'accueillir plus de femmes dans le besoin : huit femmes par nuit pouvaient être logées sur la rue Notre-Dame-des-Anges alors que treize pourront maintenant passées la nuit dans les locaux de la rue Prince-Édouard.

- Un citoyenne demande plus d'information sur la portée d'une autorisation personnelle octroyée par la Ville.

Réponse de la Ville : l'autorisation personnelle est valide pour une période de 100 ans

pour l'organisme Projet L.U.N.E. et ne touche qu'au volet hébergement. L'autorisation est non transférable.

Les membres du CQSR se prononcent sur la demande de modification au Règlement :

Le Conseil de quartier Saint-Roch est en faveur de la demande à l'unanimité.

20-07-9 Mention des correspondances

- Présentation du mémoire sur la nouvelle politique de participation publique de la Ville

Frédérique mentionne qu'elle a défendu verbalement le mémoire du CQSR le 24 novembre 2020 lors des audiences publiques à la ville. Le document déposé au mois d'avril 2020 est disponible sur le site internet du CQSR : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintroch/activites-conferences-realizations.aspx

- Dépôt du projet de sécurité routière

Le CQSR a déposé le 30 novembre 2020 une demande de budget conjointe avec le Conseil d'établissement de l'école des Berges représenté par Vicki Plourde. La demande de budget vise à organiser une activité de sensibilisation des automobilistes au passage des écoliers et à mettre en place des concours et des activités pour sensibiliser les enfants fréquentant l'école des Berges. La Ville dévoilera les projets sélectionnés au mois de février 2021 et les projets doivent être complétés d'ici décembre 2021.

Question d'une citoyenne : est-ce que les projets de sécurité routière seront élargis aux passages routier dangereux, car les projets évoqués sont présentement seulement en milieu scolaire?

Réponse de la Ville: il s'agit d'un autre dossier qui n'est pas touché par cette initiative de participation citoyenne.

- Suivi de la résolution du CQSR demandant à la ville d'intervenir sur le PL67

La Ville de Québec est intervenue avec l'Union des Municipalités du Québec au sujet du projet de loi 67 et de ses impacts sur l'hébergement touristique.

De plus, la Ville de Québec a déposé un mémoire dans le cadre des consultations sur le PL67. Quant à la question de l'hébergement touristique collaboratif, la Ville appuie l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ses représentations à ce sujet à l'Assemblée nationale. L'UMQ a demandé à ce que l'article 81 du projet de loi soit retiré, afin de continuer de permettre aux municipalités d'interdire l'hébergement touristique dans une résidence principale. Elle propose aussi des pistes d'amélioration relatives aux autres dimensions du projet de loi qui concerne l'hébergement touristique.

Pour consulter le mémoire de l'UMQ : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/m-pl-67-oct20.pdf>

- Comité de vigilance des matières résiduelles (CVGMR)

Véronique mentionne que le CQSR a reçu l'invitation à nommer un administrateur sur ce comité:

Les rencontres sont tous les mois le 4ème jeudi du mois de 11h30h à 13h30 en ligne. Les administrateurs vont en discuter en réunion de travail. Une résidente se propose pour y assister pour le CQSR. M. Leclerc confirme que le CQSR peut nommer quelqu'un comme représentant mais doute que la place pour le CQSR soit encore disponible à ce jour.

- Consultation de la Ville de Québec sur le Boulevard urbain Laurentienne

La Ville a tenu des consultations par internet sur la version préliminaire du boulevard Hamel-Laurentienne jusqu'au 26 novembre 2020 et une autre consultation sur la vision du site d'ExpoCité les 8 et 9 décembre 2020.

Les administrateurs du CQSR n'avaient pas la possibilité de participer et/ou produire une réponse dans les délais donnés. Cependant, le CQSR s'est joint le 15 décembre aux conseils de quartiers du Vieux-Québec, Lairet et Vieux-Limoilou, et l'organisme Accès Transports Viables pour demander un projet plus ambitieux à la ville. Afin d'entériner officiellement cette demande, voici une résolution:

Résolution CA20-07-74

CONSIDÉRANT le dépôt de la version préliminaire de la vision d'aménagement du pôle urbain Hamel-Laurentienne par la ville cet automne 2020 et les six grandes orientations du projet ciblées par la ville ;

CONSIDÉRANT que les consultations menées auprès des citoyens en amont de l'élaboration de la Vision du Pôle urbain Hamel-Laurentienne ont soulevé l'importance de respecter l'échelle humaine dans les futurs aménagements ;

CONSIDÉRANT qu'une reconversion en profondeur de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain aurait pour avantage d'encourager la mobilité active, de désenclaver les secteurs du quartier, d'augmenter les possibilités de verdissement et de réduire le bruit, la pollution de l'air et les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT qu'à cette étape de l'avant-projet, le scénario d'aménagement du futur boulevard urbain n'a pas encore été déterminé clairement par la Ville;

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de Quartier Saint-Roch demande à la Ville de Québec de bonifier la proposition préliminaire de reconversion de l'autoroute Laurentienne en renforçant les principes suivants :

- Multiplier les liens cyclables et piétons dans le secteur, sans recours à des passerelles, qui sont des aménagements peu conviviaux;

- Favoriser la création de milieux de vie de qualité, notamment par le développement immobilier, la présence de commerces de proximité, des espaces verts et un cadre bâti conçu dans le respect de l'échelle humaine ;
- Absorber le trafic automobile de Laurentienne en amont de Wilfrid-Hamel, notamment grâce à des stationnements incitatifs à hauteur de Fleur-De-Lys et grâce à un système de transport collectif permettant un lien direct entre Fleur-de-Lys/Expo-Cité et la haute-ville.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de service de consommation supervisée (SCS)**

Il est rapporté qu'il y a eu des pétitions contre et pour l'ouverture du service de consommation supervisée. Par ailleurs, le débat a été relativement poli lors de l'assemblée de voisinage sur le sujet. Il a été décidé que les locaux seraient affichés subtilement et les heures d'ouverture ont déjà été communiquées. La clinique SABSA déménagera pour sa part à ses nouveaux locaux au coin de la rue Prince-Édouard au mois de janvier.

Des citoyens profitent de l'occasion pour exprimer leurs inquiétudes à l'égard du projet et leur désaccord avec l'emplacement choisi. Ils demandent la tenue d'une assemblée traitant spécifiquement de ce point. Le conseiller municipal mentionne toutefois qu'un tel débat serait caduc dans le processus compte tenu que la plupart des décisions ont été prises.

20-07-10 Période d'interaction avec le conseiller municipal

- **Mise en place du trottoir sur la rue Monseigneur Gauvreau entre Charest et la rue Fleurie**

Le Service de l'ingénierie procédera à la construction des nouveaux trottoirs dans le quadrilatère de Lauberivière, comme prévu dans le plan concept de géométrie à savoir :

- Des trottoirs des deux côtés de la rue Monseigneur Gauvreau;
- Un gonflement de trottoir au coin de Fleurie et Monseigneur Gauvreau pour aider à la traverse piétonne;
- Une poursuite du trottoir sur la rue Fleurie pour aller rejoindre la rue Carré Lépine qui conduira à l'escalier Lépine.

Les travaux sont planifiés pour le printemps 2021. Cet échéancier est également confirmé par le STMI.

Ce projet est en lien avec l'ouverture prévue de Lauberivière au printemps 2021.

Pour le moment, il n'y pas de passage aménagé prévu entre la rue Fleurie et l'escalier Lépine directement. Ce secteur est voué à être transformé et il s'agira donc d'une action dans une phase subséquente.

- **Projet L.U.N.E**

Une permission spéciale sera faite en accéléré pour permettre de répondre à la demande.

- **Place éphémère sur la rue Du pont**

Le site avait été visé pour une place éphémère par un organisme qui s'est malheureusement retiré du projet en 2020. Pour 2021, la ville fera un aménagement minimal en s'assurant que les principes d'accessibilité universelle soient respectés.

- **Éclairage dans divers secteurs**

- Secteur de Lauberivière
- Rue Sainte-Marguerite :
 - 2 appliques murales, Type Québec, seront réinstallées en 2022.
 - 2 luminaires Cobra seront remplacés par 2 luminaires DEL 38W en 2021.
 - Un luminaire sera déplacé vers un nouveau poteau HQ.
Il est précisé que les ajouts et modifications présentés cherchent à améliorer l'uniformité de l'éclairage notamment dans le tronçon à l'est de la rue Du Pont.
- Carré Lépine
- Rue Fleurie : un luminaire mural sera installé en 2021 entre le stationnement et le YMCA. Un lampadaire type Québec sera aussi installé à l'intersection Fleurie-Carré Lépine en 2021 pour bonifier l'uniformité de l'éclairage dans le secteur.
- Rue Saint-Vallier : le nombre de luminaires et l'espacement entre ceux-ci sont jugés conformes.

- **Places éphémères hiver 2020-2021**

Deux autres places chaleureuses pour les personnes en situation d'itinérance ont été mises en place en plus de celle de la place de l'église du Parvis. Ces places chaleureuses se trouvent au Parc Gilles-Lamontagne et à la Place de l'Université.

- **Célébration du temps des Fêtes 2020**

Des sapins éclairés ont été installés au coin des rues de la Couronne et Saint-Joseph ainsi que sur cette dernière directement.

- **Budget**

- Stationnement FX-Drolet : 5M\$
- Édifice F.X. – Drolet : 25,4M\$ en 2021 et 2022 pour la réfection et déménagement de la cour municipale
- Parc Henriette Belley : 275K\$ en 2021 pour la réfection
- Pointe-aux-lièvres : Encore 21 M\$ au budget pour 2021 -2025. La

majorité du budget sert à la décontamination du terrain, mais 5M\$ est dirigé vers la construction du pavillon de services

- Pointe-aux-lièvres (autres) :
 - Jeux d'eau : 600K\$. Construction au début de 2022 et inauguration en 2023
 - Circuit d'entraînement physique : 550K\$. Construction au début de 2022 et inauguration en 2024.
- Réfection terrains de basket au parc Victoria : 100 K\$ en 2021
 - Réfection de l'aire de jeu mineur : 90K\$
 - Terrains de soccer en 2022 : 350K\$
- Ajout de casiers au YMCA : 500K\$
- Bibliothèque Gabrielle-Roy : Inauguration en 2023. Budget total de 43M\$ dont 33M\$ provenant des budgets de la Ville
- Stade Canac : Mise au norme : 10,5M\$ entre 2021 et 2025

- Investissement

Vision de la mobilité active : 15 M\$ entre 2021 - 2025 pour développer des meilleurs infrastructures pour la marche et le vélo sur le territoire de la Ville de Québec.

- Commentaire sur le service de consommation supervisé

Le conseiller municipal précise qu'il n'a pas d'intérêt personnel dans le projet et qu'il prend les décisions par rapport aux bienfaits à la communauté. La Ville souhaite offrir un milieu plus sécuritaire pour le quartier Saint-Roch et pour les consommateurs.

- Questions des citoyens

- Question d'une citoyenne : est-ce que le Parc de la rue du Parvis va se réaliser?

Réponse : l'emplacement est présentement un stationnement avec vignette. À partir du mois de mai 2021, une place éphémère sera développée pour que des consultations éphémères soient mises sur pied durant toute la saison estivale.

- Question d'une citoyenne : est-ce que la Ville a une vision pour la sécurité routière?

Réponse : la Ville a adopté un plan de sécurité routière avec un budget de 60M\$ sur cinq ans. Des panneaux flash pour les traverses piétonnes ont été installées au coin des rues Renaud et Saint-Vallier.

- Question d'un citoyen : est-ce que la politique de déneigement va se développer cet hiver? Où en sommes-nous?

Réponse : la politique est déjà mise en œuvre. Les trottoirs sont déneigés rapidement d'après les observations du conseiller municipal. Des modifications au réseau de pistes cyclables hivernal sont en train d'être entérinée.

20-07-11 Enjeu ponctuel : projet Laurentia

Monsieur Pierre Maheux présente le projet Laurentia lequel consiste à l'élargissement du port sur une superficie de 16 hectares par draguage dans le fleuve Saint-Laurent.

Le conseiller municipal partage sa position sur le projet. À la suite d'une lecture du document préliminaire relatif au projet, il s'oppose à ce dernier en raison de ses impacts sociaux et environnementaux négatifs et du peu de retombée économique pour la Ville.

Plusieurs administrateurs expriment des préoccupations de nature économique et environnementale.

Résolution CA20-07-75

CONSIDÉRANT QUE la zone de la Basse-Ville, Limoilou et Vanier sont les plus affectées par la pollution, ce qui a un impact sur la durée de vie de ces résidents et sur la prévalence des maladies pulmonaires;

CONSIDÉRANT QUE les trois principales causes connues de la pollution atmosphérique dans cette zone sont la circulation automobile et routière, le port de Québec et la zone industrielle dans le secteur de l'incinérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du port de Québec ne pourra à terme qu'augmenter la circulation lourde dans la Basse-Ville de Québec et dans le quartier Limoilou;

CONSIDÉRANT QUE ce projet détériorera encore plus la situation socio-sanitaire du quartier;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques du projet seront minimales en comparaison aux impacts environnementaux, sociaux et esthétiques négatifs du projet;

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch se prononce contre le projet de terminal Laurentia.

Adopté à l'unanimité.

20-07-12 Comités de travail et interactions avec le public

Le CQSR identifie la nécessité de créer un comité de travail sur les enjeux d'itinérance dans le quartier. Dans cette optique, le CQSR mentionne la volonté d'inviter le RAIQ à la prochaine assemblée pour comprendre les juridictions liées aux initiatives possibles au niveau du quartier dans le domaine de l'itinérance. Cette rencontre permettrait aussi d'identifier les ressources et les besoins dans le quartier Saint-Roch. Cette amorce de projet se concrétisera dans les mois à venir.

Monsieur Patrick Charrette mentionne qu'une aide directe aux personnes en situation

d'itinérance, soit un salaire minimum de 2000\$ par mois, doit être mise sur pied.

20-07-13 Période de questions et commentaires du public – autres sujets

Aucune question ou commentaire ne sont émis.

20-07-14 Varia

Aucun point n'est soulevé.

20-07-15 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 21h40.

Rapport de consultation publique



Service de l'interaction citoyenne
Direction

Mandaté : Conseil de quartier de Saint-Roch à la demande du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou		No de dossier : R.C.A.1V.Q. 420
1. Date, événement et lieu Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation écrite LAU <input type="checkbox"/> Tenue le 16 décembre 2020 par visioconférence.	2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	3. Objet <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme projet L.U.N.E pour l'utilisation du lot numéro 1 478 697 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 420 (319, rue du Prince-Édouard, quartier de Saint-Roch)</i>
4. Présences		
Membre avec droit de vote : Mesdames Véronique Chabot, Lise Côté Comeau, Frédérique Lavoie Messieurs Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, Louis-H Campagna, Patrick Charette, Pierre Maheux, Philippe Morissette		
Membre sans droit de vote : M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch – Saint-Sauveur		
Personne-ressource : Mme Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale Mme Chantal Simoneau, directrice, Projet L.U.N.E.		
Animation de la rencontre et préparation du rapport : M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne		
5. Informations présentées		
<p>La conseillère en urbanisme présente le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 420 qui permettra spécifiquement à l'organisme Projet L.U.N.E. l'usage <i>P6 établissement de santé avec hébergement</i> sur le lot 1 478 697 (319, rue Prince-Édouard) pour une durée de 100 ans. La présentation est disponible en ligne. https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/projet-l-u-n-e-rca1vq420</p> <p>La directrice de l'organisme Projet L.U.N.E. mentionne que l'organisme existe depuis 8 ans (2012). Il a été créé, car il était difficile de rejoindre les filles de la rue sur des enjeux de santé. Les premiers axes identifiés sont d'offrir un hébergement d'urgence en tout temps et sans jugement, où l'hygiène et la santé sont au cœur des préoccupations, ainsi que la création d'un journal par et pour ces femmes. Le service est offert de 18h à midi à toutes les femmes qui en font la demande. Elles sont toujours accueillies si l'espace est disponible. Il y a toujours deux intervenantes sur place couvrant 3 quarts de travail. L' élu du district ajoute que l'administration et lui soutiennent le projet d'offrir un meilleur service à ces femmes.</p>		

6. Recommandation du mandaté

À l'unanimité, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme projet L.U.N.E pour l'utilisation du lot numéro 1 478 697 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 420.*

7. Options soumises au vote

Option	Nombre de votes
A.	8
B.	0
Abstention	0
Total	8

8. Description des options

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Un administrateur demande à la directrice quelle est la philosophie de l'organisme quant au travail du sexe : l'abolition du travail du sexe ou la réduction des méfaits.

Réponse de l'organisme : *On accompagne les femmes telles qu'elles sont et où elles veulent aller. On est dans la réduction des méfaits et non dans la sphère abolitionniste. On aide les femmes qui veulent en sortir et celles qui veulent en faire un travail.*

- Un administrateur demande si des gens ont manifesté leur opposition au projet durant la consultation publique.

Réponse de la Ville : *Des gens ont manifesté des inquiétudes quant à la cohabitation avec l'organisme et sa clientèle. Notamment au sujet de l'utilisation de la cour intérieure. La consultation publique se poursuit jusqu'au 23 décembre et peut également traiter de la cohabitation.*

- Une administratrice lit en partie un courriel reçu par le conseil de quartier et le joint au PV du mois de décembre [Ce commentaire est déjà inscrit au rapport de la consultation publique]. L'administratrice demande également si l'agrandissement est uniquement en raison des consignes de distanciation de la COVID-19, ou s'il y avait déjà des besoins pour agrandir.

Réponse de l'organisme : *Nous étions dans un 4 et demi et nous acceptons jusqu'à 11 femmes + 2 intervenantes. Ça devenait urgent de se relocaliser pour offrir de vraies places (alors que des femmes devaient dormir dans le passage et les aires communes. Le bail sur Notre-Dame-des-Anges se poursuit, ce qui permet de recevoir un maximum de 20 femmes jusqu'au 30 juin 2021. L'auteure du courriel sera rencontrée jeudi (17 décembre) au sujet de ses craintes et des bruits dans la cour intérieure. Notre présence a suscité de l'inquiétude, mais nous sommes toujours présentes en cas de problème et le SPVQ (Police) est un de nos principaux partenaires. Une fois en hébergement, les femmes n'ont pas la permission d'aller et venir durant la soirée; on analyse l'option de fermer la galerie. **L'administratrice ajoute** que la déminéralisation et la plantation d'arbres pourraient contribuer à réduire le bruit dans la cour intérieure.*

- Un administrateur demande quelle est la durée de l'autorisation personnelle.

Réponse de la Ville : *L'autorisation personnelle est valide pour une durée de 100 ans, mais spécifiquement pour l'organisme. Si l'organisme s'éteint, l'autorisation prend fin et elle n'est pas transférable.*

- Un administrateur demande l'état des travaux.

Réponse de l'organisme : *Les travaux sont commencés, mais on n'accueille pas encore de femmes. C'est le conseil d'administration qui a décidé de prendre le risque de commencer l'aménagement avant l'autorisation personnelle.*

M. Louis-H Campagna propose de recommander l'adoption du projet de règlement, appuyé par M. Philippe Morisset.

L'élu du district remercie le conseil de quartier et invite l'organisme à contacter Verdir Saint-Roch pour évaluer le verdissement de la cour intérieure.

La directrice de l'organisme invite les gens à s'adresser à elle pour visiter leurs locaux. Elle rappelle leur bonne relation avec la police en ajoutant que des policiers ont offert de rencontrer les voisins inquiets.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Approuvé par :

SIGNÉ

Frédérique Lavoie
Présidente
Conseil de quartier Saint-Roch

21 décembre 2020

Préparé par :

SIGNÉ

Daniel Leclerc
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

18 décembre 2020